

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 septembre 2018

Le dix-huit septembre deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Antony DOUEZY, Julie LECOMTE, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Eric TABARINO, Henri FERRO, Véronique VAUDELLE, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Nathalie BIETRY, Axel TROTIGNON, David BOURGEOIS, Lionel GUYOMARD, Elodie GRYGULA.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Myriam ROUILLARD donne pouvoir à Henri FERRO

Absentes excusées :

Elodie GRYGULA et Murielle LAVIGNE-MARINELLI

Absentes :

Peggy GUILLER et Adrienne PETIT

Le Maire nomme Lionel GUYOMARD secrétaire de séance.

Approbation de l'additif à l'ordre du jour

Aucune remarque ou question n'est formulée.

*L'additif à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.*

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2018

Aucune remarque n'est formulée.

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents*

### **I / INFORMATIONS**

#### **1. Comptes rendus, rapports et courriers divers**

*Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :*

- Comptes rendus des séances du Bureau des 21 et 28 juin ;
- Comptes rendus des séances du Conseil Communautaire des 14 juin et 12 juillet ;
- Compte rendu des débats de la séance du Conseil Communautaire du 17 mai relatifs au SCOT.

*Divers :*

- Procès-verbaux sommaires des séances du Conseil d'administration du CCAS du 10 juillet et du 10 septembre ;
- Compte rendu de la réunion de chantier du 31 août concernant les travaux d'enfouissement sur le secteur du faubourg de la Fontaine.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Aucune observation n'est formulée.

## 2. Incidents au Centre Technique Municipal

Le Centre Technique Municipal a été victime du vol de deux camions benne le 9 août vers 13h05. L'un des deux a été retrouvé incendié à Auffargis et débarrassé préalablement de son bras télescopique et de sa benne. L'autre camion n'a, à ce jour, pas été retrouvé.

Le Maire précise que les individus avaient bien repérés les lieux. Il rappelle que ce type d'évènement était déjà arrivé dans les années quatre-vingt-dix aux anciens ateliers. Les véhicules techniques seront très prochainement équipés de télécommandes permettant de fermer systématiquement les portes.

Compte tenu des besoins de service, un camion benne avec bras télescopique d'occasion et une benne ont été achetés, respectivement 20 000 € HT et 1 500 € HT. Il est prévu d'en acquérir un deuxième très prochainement, également d'occasion, pour un montant de 16 250 € HT.

Deux jours plus tard, soit le 11 août, le CTM a subi une effraction dans la nuit vers 3h00. La porte du garage abritant la nacelle a été forcée et la porte abritant les véhicules levée. Aucun vol n'a été constaté.

## II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

### 1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
19/07/2018	MAITRE YVES-MARIE GOUIN	DUROY	2bis GRANDE RUE DE BAGLAINVAL	AI 260	948 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 19/07/2018
03/08/2018	MAITRE MUNOZ	CONSORTS AUDELAN	47 RUE DE MAINTENON	AD 472/468/470	1204 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 03/08/2018
07/08/2018	MAITRE BAUDOIN	CONSORTS COSSON	19 FAUBOURG DE LA BRETONNIERE	AC 990	553 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 07/08/2018
09/08/2018	MAITRE ROUSSE DILLENCHNEIDER	HAYAT	3 PLACE DE L'EGLISE	AC 464	291 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 09/08/2018
09/08/2018	MAITRE JOURDIN	LEBRETON	17 RUE DES SAULES	AD 418/ZK 695	560 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 09/08/2018
14/08/2018	MAITRE BOZELLEC	VITTORI Anthony	31 RUE GERMONVAL	ZI 172	396 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 14/08/2018

### 2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
ALTRAD	Tables + bancs + stands + vitrines	Divers sites	2 540.80	3 048.96	INV
CHARPENTE COURVILLOISE	Passerelle	Parc des oseraies	7 998.87	9 598.64	INV
MARTY SPORTS	3 Tribunes	Gymnase	3 015.00	3 618.00	INV
DYNATECH	Renault Trucks Maxity	Services Techniques	21 885.64	26 262.76	INV
CL&2D	Achat livres	Bibliothèque	758.30	800.00	FCT
CNFPT Guyancourt	Formations obligatoires	Police Municipale		1 250.00	FCT
NLU	Fournitures scolaires	Ecole Primaire	691.17	829.40	FCT
SODEM	Granules pour chaudière	CTM	2 572.70	2 829.97	FCT

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

Les tribunes ont fait l'objet d'une demande associative. Cela évitera notamment l'important travail de manutention (installation de chaises, ...).

Christian LAPEYRE se renseigne sur le premier bilan sur le mode de chauffage du CTM.

Le Maire rappelle qu'il s'agit de la première année avec ce mode de chauffage. Il ajoute qu'il s'agit d'un bâtiment nouveau et par conséquent qu'il n'y a pas de source de comparaison.

### **III / DECISIONS – DELIBERATIONS**

#### **1. Création de poste – Adjoint administratif à raison de 10h30/semaine**

La secrétaire de la mairie a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Dans le cadre de la mobilité interne, un agent d'accueil/état civil reprendra ce poste avec quelques modifications, notamment une présence à l'accueil le vendredi et la gestion des archives.

Après étude des besoins et dans un contexte nécessaire de maîtrise de nos dépenses, le Maire propose de créer un poste à 10h30/semaine pour seconder l'agent d'accueil/état civil à temps complet. Des heures complémentaires seront proposées à ce nouvel agent pour s'assurer de fournir la même qualité de service, notamment dans le cadre de l'absence de l'agent d'accueil à plein temps (congés).

Ce poste pourra être pourvu environ 2 mois après la déclaration de vacance déposée au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à l'issue de cette création, soit fin novembre.

Le Maire évoque la double stratégie qui consiste d'une part à valoriser nos personnels en leur permettant une évolution dans leur carrière et d'autre part réfléchir à la rationalisation des tâches dans la perspective de réduction des dépenses.

Alexandre DAVAL répond que si la réorganisation est toujours judicieuse, les limites vont être toutefois atteintes quant aux services proposés. Le Maire confirme qu'il faut trouver le meilleur compromis pour assurer le service. Dans le cas présent et malgré la suppression d'un demi-poste, l'amplitude d'ouverture au public reste identique.

Le Maire rappelle les pertes financières enregistrées en 2018 : baisse de 93 000 € sur la dotation globale et baisse de 8 000 € sur la DCRTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle). Cette perte de 101 000 € représente 24 % de nos dotations, ce qui correspond au coût de salaire de 2,5 postes/an. Compte tenu d'un effet de seuil la Commune ne perçoit plus la dotation dite cible, l'une des composante de la DGF et ne perçoit pas la dotation des bourg-centre à 50 habitants près.

Tous les leviers doivent être utilisés pour faire face à ces baisses considérables de dotations, tout en maintenant le même niveau de service. La diminution des investissements est aujourd'hui la variable principale d'ajustement dès lors que le travail de rationalisation des dépenses à caractère général et au niveau RH a déjà été conduit depuis plusieurs années.

Concernant le cadre RH de la mairie, chaque service n'est occupé que par une personne, ce qui limite nécessairement le champ des possibles concernant d'éventuelles restructurations et qui met en difficulté le fonctionnement pendant les absences des agents. Le Maire fait toutefois remarquer le progrès quant à l'ouverture d'une nocturne hebdomadaire le mardi soir.

L'hypothèse d'une augmentation sensible des impôts n'est pas envisagée, elle serait toutefois insuffisante pour pallier l'importante baisse de nos ressources.

Pierre COUTURIER suggère d'inciter les administrés à utiliser les services dématérialisés. Toutefois, nous pouvons constater que certaines charges administratives augmentent puisque l'Etat se décharge toujours plus sur les collectivités.

Alexandre DAVAL évoque la mise à contribution des administrés, par exemple concernant l'entretien des trottoirs devant leur habitation.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la création un poste d'adjoint administratif à raison de 10h30/semaine.*

#### **2. Recrutement d'un agent administratif contractuel à l'accueil/état civil**

Il est décidé le recrutement d'un agent administratif pour pallier la mobilité d'un agent d'accueil/état civil au poste de secrétaire.

Dans l'attente, l'agent d'accueil/état civil, restant en poste, assurera donc seul cette mission. Dans le cadre des missions quotidiennes, cet agent en place devrait pouvoir s'organiser pour mener seul le service jusqu'au nouveau recrutement qui devrait être effectif fin novembre. Toutefois, il peut s'envisager un surcroît d'activité, notamment suite à la rentrée scolaire et au retour des congés estivaux. Dans cette perspective, le Maire propose la création d'un poste provisoire avant le recrutement statutaire pour permettre de faire face, le cas échéant, à cet accroissement de travail.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'adjoint administratif à raison de 10h30/semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, sur la base du traitement de base du grade sans primes.*

### **3. Recrutement d'un agent d'animation contractuel à l'accueil de loisirs élémentaire**

Suite à la mise en disponibilité d'un agent d'animation pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 pour suivre son conjoint, il convient de recruter un nouvel agent d'animation pour l'accueil de loisirs élémentaire (les Grands Loups). Or, ce type de remplacement est nécessairement particulier dès lors que l'agent en disponibilité, sur le principe, peut revenir et même de façon anticipée s'il le souhaite. Le recrutement sur une durée limitée d'un agent contractuel paraît donc la solution prudente à envisager. Dans le cas contraire (recrutement d'un agent titulaire), ce poste définitif serait donc en trop si l'agent en disponibilité souhaitait sa réintégration.

Pour autant, dans le cadre d'une mise en disponibilité, il n'est pas possible de recruter une personne en CDD pour « remplacement d'un agent titulaire ». La seule solution en CDD consiste à recruter sur la base « d'un accroissement temporaire d'activité ». Cette possibilité est permise pour une période maximale de 1 an. Cette durée permettra probablement à l'agent en disponibilité de retrouver du travail dans la fonction publique (mutation) ou dans le privé, consolidant ainsi son départ définitif.

Il est convenu avec la CCPEIDF que la Commune ne recrute que sur sa partie périscolaire. Cela permettra ainsi une meilleure souplesse à la Communauté de Communes pour recruter selon ses besoins sur la partie extrascolaire.

Le Maire précise qu'actuellement la Commune a recours à Action Emploi pour un remplacement temporaire de courte durée.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'adjoint d'animation à raison de 15h15/semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, sur la base du traitement de base du grade sans primes.*

### **4. Créations de postes dans le cadre des avancements de grade**

Comme chaque année, le Centre de Gestion liste les agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade aux choix ou après examen professionnel. La Commune peut également proposer des personnels dans le cadre de la promotion interne.

Pour l'année 2018, et conformément à la délibération n° 038/2011 fixant les quotas d'avancement de grade de la Commune, le Maire a validé cinq propositions d'avancement de grade aux choix (avis favorable de la CAP du 28 juin 2018).

Dans le cadre de la promotion interne, un dossier a été déposé pour la promotion d'un agent au grade d'agent de maîtrise avec examen. La CAP donnera son avis en séance du 29 novembre 2018. A l'issue de l'éventuel avis favorable, le Maire proposera la création du poste correspondant.

Le Maire rappelle le principe de nomination systématique dès lors qu'un agent réussit un concours ou un examen.

Concernant les avancements de grade et compte tenu que les postes correspondants ne sont pas disponibles au tableau des effectifs. Le Maire propose donc de les créer afin de nommer les agents à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 (le 2 novembre pour l'agent d'animation).

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de prononce favorablement, pour la création :*

- *d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;*
- *d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;*
- *d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;*

- d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 29h/semaine.
- pour adopter conformément, la modification du tableau des effectifs ;  
pour inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Situation actuelle (depuis le 08/06/2018)			Situation future (à compter du 02/11/2018)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
<i>Filière Administrative</i>			<i>Filière Administrative</i>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
Attaché	0	0	Attaché	0	0
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> cl	0	0	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0	Adj adm Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Adj adm Principal 2 <sup>e</sup> cl	2	2	Adj adm Principal 2 <sup>e</sup> cl	2	0
Adj adm	2	2	Adj adm	3	2
<i>Filière technique</i>			<i>Filière technique</i>		
Technicien principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0	Technicien principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0
Technicien	0	0	Technicien	0	0
Agent de maîtrise princ	1	1	Agent de maîtrise princ	1	1
Agent de maitrise	1	1	Agent de maitrise	1	1
Adj tech Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Adj tech Principal 1 <sup>ère</sup> cl	2	2
Adj tech Principal 2 <sup>e</sup> cl	6	6	Adj tech Principal 2 <sup>e</sup> cl	8	7
Adj tech	10	10	Adj tech	10	7
<i>Filière Animation</i>			<i>Filière Animation</i>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0	Adj anim Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Adj anim Principal 2 <sup>e</sup> cl	4	4	Adj anim Principal 2 <sup>e</sup> cl	4	3
Adj anim	6	6	Adj anim	6	5
<i>Filière Culturelle</i>			<i>Filière Culturelle</i>		
Assistant Conserv Pat	1	1	Assistant Conserv Pat	1	1
Adj Patri Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0	Adj Patri Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0
Adj Patri Principal 2 <sup>e</sup> cl	2	2	Adj Patri Principal 2 <sup>e</sup> cl	2	2
Adj Patrimoine	0	0	Adj Patrimoine	0	0
<i>Filière Police</i>			<i>Filière Police</i>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	2	2	Brigadier Chef Principal	2	2
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1

Catégorie B : 2      Catégorie C : 43 dont 7 postes dans l'attente de suppression, 1 poste à pourvoir + 1 poste vacant (disponibilité)

Suppression à prévoir :

- Retraite au 14 mars 2018 (demande avis CAP du 4 octobre) : Adjoint technique à TC
- Retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2018 : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC
- Avancement de grade (grade d'origine)
  - o Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC
  - o Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC
  - o Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC
  - o Adjoint technique à TC
  - o Adjoint technique à raison de 29 h/semaine

A pourvoir :

- Adjoint administratif à raison de 10h30/semaine

Vacant :

- Mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> août : adjoint d'animation à TC

## **5. Fonds de péréquation 2018**

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Cette subvention permet à la Commune, sur la base d'un montant plafonné (86 000 € HT en 2018, comme en 2016 et 2017), de récupérer des recettes à hauteur de 50 % pour les investissements non subventionnés par ailleurs, soit 43 000 €.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une subvention du Conseil départemental.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le fonds de péréquation pour les investissements 2018.*

## **6. Investissements inférieurs à 500,00 € HT**

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
OREXAD	Aspirateur à eau/poussière	Salle polyvalente	349.00	418.80	INV
FICHOT	Aspirateur à eau/poussière	Montlouet	211.95	254.34	INV
MSD	panneaux	Voirie	463.61	556.33	INV

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau.*

## **IV / QUESTIONS DIVERSES**

### PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)

Le Maire explique qu'il s'agit d'un dispositif dont l'objet est de rapprocher les forces de gendarmerie des citoyens. Il est convenu que les gendarmes seront présents tous les samedis matin de 9h30 à 12h30 dans Gallardon. Ils essaieront d'entrer en contact avec les habitants. Une mise à disposition d'un bureau est envisageable.

Christian LAPEYRE préférerait que les moyens soient plutôt dédiés aux ilotages autour du gymnase et au parking de la salle polyvalente.

On constate une volonté de transférer des missions de gendarmerie vers les polices municipales, sans toutefois donner les moyens correspondants. La police municipale n'a pas les moyens d'intervention de la gendarmerie. Le Maire préconise plutôt de s'appuyer sur la gendarmerie. Il ajoute qu'il est contre l'armement des policiers municipaux.

L'inauguration de la PSQ se tiendra jeudi 20 septembre à 15h00 en mairie en présence du sous-Préfet.

### Transfert de compétence à la CCPEIDF

Le Maire évoque les différentes strates de compétence de la CCPEIDF /

- Compétences obligatoires (développement économique, ...)
- Compétences optionnelles qui permettent de bénéficier de la DGF bonifiée
- Compétences facultatives

La compétence production Eau Potable est une compétence optionnelle (historiquement concernant la production pour la CCVV). Il avait été envisagé un report du transfert de compétence EP en 2026 (et non pas en 2020). Toutefois, la CCPEIDF devait se positionner pour alors basculer cette compétence en facultative, ce qui n'a pas été fait malgré la demande de plusieurs Maires d'étudier ce sujet. En conséquence, et depuis la promulgation de la loi au mois d'août, l'ensemble de la compétence EP (production et distribution) serait transférée en 2020 à la CCPEIDF.

Pour l'assainissement, le procédé est identique. Le SPANC (assainissement non collectif) est géré par la CCPEIDF et l'assainissement collectif par les Communes. Dans la mesure où ces deux compétences pourraient être sécables, le transfert de la compétence assainissement collectif pourrait ainsi ne pas être effectué en 2020. L'avis de juristes spécialisés étant partagé, la date du transfert demeure incertaine. Quoiqu'il en soit, cela confirme la stratégie communale pour l'accélération de la finalisation de son réseau d'assainissement collectif puisque dans la perspective d'un transfert de compétence, la Commune ne sera plus maître de ces décisions.

Pierre COUTURIER évoque la convergence probable à terme du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire de la CCPEIDF.

La mutualisation sur ces sujets laisse perplexe les élus, puisqu'en effet il faudra recruter du personnel qualifié pour gérer ces services. La mutualisation n'est donc pas nécessairement source d'économie. Le prix de l'eau est susceptible de s'en ressentir.

#### Travaux d'assainissement sur le secteur de Baglainval / rue de Maintenon

Pierre COUTURIER dresse un premier bilan sur les travaux en domaine privé et sur les raccordements :

- 50 % des habitations sont entrées dans l'opération groupée
- 25 % des habitations sont déclarés en autonome
- 25 % sont indécis ou encore non déclaré

Ce premier bilan est très satisfaisant puisqu'une année après les travaux en domaine public (déploiement du réseau), 75 % des habitations seront raccordées.

A cet effet, le Maire remercie à nouveau Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE et François VANNIER.

#### Eclairage public

Pierre COUTURIER explique les perspectives de régulation de la tension des LED. Le déploiement de ce type d'ampoule continue de progresser sur la Commune. Il sera très prochainement possible de réguler la tension et donc la consommation électrique selon les modalités suivantes :

- Jusqu'à 19h : 100 % de l'intensité lumineuse
- De 19h à minuit : 70 % de l'intensité lumineuse
- De minuit à 5h : 50 % de l'intensité lumineuse
- De 5h à 7h : 70 % de l'intensité lumineuse
- De 7h à l'extinction : 100 % de l'intensité lumineuse

Les économies sont de trois ordres : faible consommation, régulation de la tension et durée de vie

#### Animaux de compagnie pour les personnes âgées

Axel TROTIGNON décrit l'initiative de la ville de Cambrai qui a développé un partenariat avec un refuge pour animaux pour mettre à disposition un chien ou un chat aux personnes âgées qui le souhaitent. Il s'agit de rompre l'isolement de cette frange de la population. L'ensemble des frais est supporté par la Commune (nourriture) et par le refuge (soins). L'animal peut être rendu à tout moment.

Effectivement cette initiative aide à mieux vivre. Nathalie BIETRY évoque toutefois le bien-être des animaux qui s'attachent aux personnes et qui pourraient ainsi mal vivre le retour au refuge.

#### Cours d'internet

Le Maire informe le Conseil du dispositif de partenariat entre le CCAS et l'action sociale du Département pour dispenser des cours gratuits pour maîtriser l'outil internet. Eric TABARINO évoque l'initiative de la CARSAT qui fait circuler un « bus numérique ». Le Maire l'invite à se rapprocher du CCAS. Il faut également identifier les personnes susceptibles d'être concernées par ce dispositif.

#### Quelques dates

- Réunion le 21 septembre dans la perspective de mise à disposition de container en centre-ville pour les ordures ménagères. C'est un sujet délicat puisqu'il faut préalablement s'assurer de la

possibilité pour chaque habitation de rentrer leur container pour respecter la règle, à savoir une sortie après 18h la veille de la collecte et la rentrée du bac le jour de la collecte.

- Job dating le 28 septembre à 14h à la salle polyvalente
- Fête des familles le 29 septembre à la bibliothèque
- Repas dansant de la FNACA le 7 octobre à la salle polyvalente
- Repas des aînés le 14 octobre à la salle polyvalente

## **V / MOT DU MAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h14.

 Le Maire  
Yves MARIE